

# **Stéphane Rossini**

## **Conseiller national**

### **Réforme de la péréquation financière Une démarche à contre-sens !**

Depuis le début des années nonante, la nouvelle péréquation financière (NPF) alimente le débat politique. Conçue d'abord comme programme d'économies d'environ 2,5 milliards de francs, elle est devenue réforme de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT). Clarification, collaborations intercantionales, répartition des ressources, efficacité, simplification, transparence, autant de concepts qui ont belle allure... Mais, que cachent-ils ?

#### **1. Solidarité financière nécessaire**

La solidarité entre les cantons les plus riches et les plus pauvres est indispensable. Nous la soutenons. Certes, la péréquation en vigueur ne donne plus satisfaction et doit être revue. Néanmoins, la voie choisie n'est pas satisfaisante. Présenter au Peuple un seul « paquet » est inadéquat. Le cadre de la réflexion est étroit, enfermé dans la cantonalisation et l'esprit comptable. De plus, derrière le discours, les risques d'un accroissement des inégalités plane, véritable danger pour la cohésion sociale de ce pays. D'autant plus que la RPT est étroitement liée à d'autres programmes d'économies et d'allègements budgétaires qui réduisent drastiquement les tâches de l'Etat et provoquent des transferts de charges insupportables de la Confédération vers les cantons, puis les communes.

S'il y a une solidarité financière à réformer impérativement, il s'agit de la solidarité fiscale. Pour le PSS, il est urgent qu'une harmonisation fiscale matérielle soit introduite.

#### **2. Fédéralisme**

Pour la majorité bourgeoise, la réforme du fédéralisme et la réflexion sur la structure de l'Etat se limitent à voir le progrès dans les structures du siècle passé, inadéquates. En réformant le fédéralisme par la cantonalisation des compétences de gestion des politiques publiques le chaos est garanti. Il lui sera ensuite aisé de crier à l'inefficacité de l'Etat !

Fort du pouvoir conféré aux politiques locales, on suscite certes un regain d'intérêt auprès des dirigeants concernés en éludant la question de la réduction des inégalités structurelles et sociales. Quant aux discours sur la coordination, ils sonnent creux. Les faits montrent qu'il est illusoire de croire à la force créatrice de la parcellisation des approches et de la dilution des compétences. Avec 7,3 millions d'habitants, la Suisse n'a pas les moyens de miser sur un cantonalisme aussi exacerbé. C'est une ineptie de postuler cet avenir et une aberration politique de n'avoir d'autres perspectives.

Le fédéralisme doit faire l'objet d'une simplification et d'une nouvelle approche, inscrite dans le sens d'une utilisation adéquate des ressources et dans un esprit de réduction des inégalités économiques et sociales et de rationalisation. La réforme du fédéralisme ne saurait donc être une seule question de petits sous et de pouvoirs locaux.

#### **Risques inconsidérés dans le social !**

Le PS s'est efforcé, plus particulièrement dans le champ social, de refuser toutes les

Le projet est onéreux, plus particulièrement dans le champ social, et risque toutes les dispositions susceptibles de générer de nouvelles inégalités ou d'accroître les inégalités existantes. Cela concerne :

- la réduction des primes d'assurance-maladie,
- les prestations complémentaires AVS-AI,
- l'enseignement spécialisé,
- les aides aux institutions pour personnes invalides, handicapées ou âgées,
- les bourses en faveur de la formation.

Les pratiques inégalitaires sont devenues si insupportables qu'elles contribuent à une Suisse à deux vitesses. Les modifications de répartition des tâches relevant de la Constitution ont donc été refusées. Pour de nombreux domaines sociaux, dont la prise en charge des personnes handicapées, elles sont une marche arrière de 10 ans. On détruit ainsi tous les efforts de coordination, de fixation de standards en faveur de l'harmonisation des pratiques.

Concrètement :

- On ne peut nier les mesures d'économies cantonales et leurs répercussions sur le champ social. Il est faux de prétendre qu'il n'y a pas de confiance à l'égard des cantons. Les procédures de restrictions budgétaires n'épargneront aucun domaine.
- Il est dommageable de porter atteinte aux efforts de coordination actuels dans les domaines AI par exemple.
- Il est impossible de savoir si la Confédération reprendra certaines charges (AVS, AI) assumées par les cantons, en raison des programmes d'allègements budgétaires.
- Le retrait de l'AI du financement des institutions laisse ouvert trop d'incertitudes pour que le projet soit acceptable.

### **Refus constructif !**

Le refus de la réforme de la péréquation financière n'est pas le refus du conservatisme. C'est le refus d'un structure institutionnelle dépassée, inefficace, inégalitaire ; le refus d'un projet qui mêle solidarité financière et injustices structurelles. Ce refus imposera une nouvelle discussion sur les principes fondamentaux de modernisation des institutions en faveur du renforcement de la cohésion sociale de la Suisse.

[Retour](#)